

L'Autorité Paralysée – I

juin 1, 2013

Plusieurs bonnes âmes souhaiteraient voir fonder aujourd'hui une Congrégation qui prenne la relève de la Fraternité St Pie X. Mais tout en craignant comme eux que la FSPX ne soit en train de défaire sa défense autrefois glorieuse de la foi et de la vie catholiques, et tout en sympathisant donc avec leur désir de voir surgir une Congrégation de remplacement, je ne crois pas que ce soit possible, et je crois qu'il vaut la peine d'expliquer pourquoi.

Lorsqu'en 1970 Mgr. Lefebvre a rédigé la charte des principes de la fondation et opération de la future FSPX, à savoir ses Statuts, il lui tenait très à cœur d'obtenir pour eux l'approbation officielle par l'évêque du diocèse où se trouvait la maison mère à l'origine de la FSPX. Pour ce qui le concernait, obtenir ou non cette approbation signifiait toute la différence entre fonder une Congrégation de l'Église catholique et lancer une association privée de son propre cru. Autant il tenait à fonder une Congrégation officielle, autant il s'intéressait peu à une institution privée.

De fait lorsqu'il est allé trouver Mgr Charrière, Évêque du diocèse de Genève, Lausanne et Fribourg pour obtenir cette approbation, il n'espérait pas trop qu'il y arrivât. La Révolution Conciliaire battait son plein à ce moment-là, et elle heurtait de plein front ce que projetaient les Statuts de Mgr Lefebvre. Mais la Providence a fait que Mgr Charrière les a approuvés, peut-être parce qu'il savait qu'il partait bientôt en retraite. De toute façon c'est un Mgr Lefebvre exultant qui est revenu à Écône, même il aurait brandi en l'air les Statuts fraîchement approuvés.

En effet ce que cela signifiait pour lui, c'est qu'à partir de ce moment-là il jouissait de toute l'autorité de l'Église pour bâtir une Congrégation de l'Église, et quelques années plus

tard Rome aurait beau essayer de reprendre cette autorisation, cet essai était tellement injuste selon le Droit de l'Église que jamais Mgr Lefebvre n'a hésité à exercer à l'intérieur de la FSPX toute l'autorité d'un Supérieur de Congrégation classique. Cette autorité catholique est tellement forte qu'il a suffi aux papes conciliaires de l'atteler aux mensonges du Concile pour détruire virtuellement l'Église entière, et attelée maintenant à un accord pratique entre Rome et la FSPX elle est en train de mettre par terre la FSPX. Par contre sur les prêtres, Sœurs et fidèles à l' extérieur de la Fraternité, Mgr Lefebvre ne s'est jamais arrogé aucune autorité qui dépassât celle d'un père, conseiller et ami.

Mais les temps d'un Mgr Charrière ont depuis longtemps évolué. Combien d'évêques bien pensants y a-t-il encore dans l'Église ? Et parmi eux combien pourraient se permettre d'approuver des Statuts Traditionnels et anti-Conciliaires ? C'est comme si, juste après que Mgr Lefebvre se fût échappé de la forteresse catholique avec ses Statuts catholiques en main, la herse Conciliaire s'abattit derrière lui. « Ce sont des malades mentaux, mais ils ont l'autorité », a dit un des quatre théologiens de la FSPX à propos des Romains qui ont participé en face aux Discussions Doctrinales de 2009 à 2011. Assurément la FSPX est la dernière en ligne des Congrégations classiques à être fondées, au moins de ce côté-ci du Châtiment qui s'approche.

Voilà pourquoi, à mon avis, selon le proverbe anglais, « Il faut subir ce qu'on ne peut guérir. » Et voilà aussi pourquoi j'envisage moi-même de n'être guère plus dans les circonstances actuelles que père, conseiller et ami pour les âmes qui chercheront la direction et le soutien d'un évêque. Rien que cela est une tâche plus que suffisante. Que Dieu soit avec nous tous.

Kyrie eleison.